

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 19

OBJET : Avenant n°14 au marché n°812 327 relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants – Lot n°1 : « collecte en porte à porte des déchets ».
Modification des modalités de reconduction du marché de collecte en porte à porte et intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay.

Le Bureau, légalement réuni le 27 avril 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc notifié le 9 octobre 2012 ;

Vu l'avenant de scission au marché n°1876 du 9 novembre 2015 ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics qui excèdent les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quel que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant ;

La communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, traitement des

déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble de son territoire – lot n°1 : « Collecte en porte-à-porte des déchets », notifié le 9 octobre 2012 et effectif au 1^{er} janvier 2013.

L'avenant n°14 vient en modifier les termes et le périmètre de réalisation :

- Afin de bénéficier d'une plus grande souplesse dans la procédure de renouvellement du marché de collecte, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc souhaite en modifier les périodicités de reconduction. Ainsi :
 - Le marché sera reconductible 4 fois par périodicités successives de 6 mois
 - Au lieu de 2 fois par périodicités successives d'un an.

Sa durée maximale de 7 ans reste inchangée (sans pouvoir excéder le 31 décembre 2019).

- Dans un souci de rationalisation des prestations et des procédures, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les prestations de collecte des déchets réalisées sur le territoire de Vélizy soient intégrées à son propre marché reconduit (n°812 327).

L'incidence financière des prestations qui seront prises en compte dans le cadre de la reconduction du marché prévu est de :

- 343 886,70 € HT pour une durée de 6 mois soit 0,64 % ;
- 687 773,40 € HT pour une durée de 12 mois soit 1,18 % ;
- 1 031 660,10 € HT pour une durée de 18 mois soit 1.63 % ;
- 1 375 546,80 € HT pour une durée de 24 mois soit 2.02 %.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°14 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°1 Collecte en porte à porte ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,
Le 27 avril 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot', written over a horizontal line.



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 20140402ENV

Résumé de l'acte : Décision n°2017 04 02 portant sur l'avenant n°14 au marché n°812 327 relatif ...

Date de décision : 27/04/2017

Nature de l'acte : Autres

Classification : 8.8. Environnement

Rédacteur : Christelle Bourgeois

AR reçu le : 10/05/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20170427-20140402ENV-AU

Pièces jointes :

2017 04 02 Avenant n°14 au marché n°812 327.pdf

Historique :

10/05/2017 10:53:36	Reçu	Christelle Bourgeois
10/05/2017 10:54:43	En cours de transmission	
10/05/2017 10:55:55	Transmis en Préfecture	
10/05/2017 10:59:21	Accusé de réception reçu	
10/05/2017 11:13:55	Tamponnage de l'acte	Christelle Bourgeois

